

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

**DELIBERATION N° 2021/19 DU 09 JUILLET 2021**

Portant sur les tarifs des locations des logements communaux

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 09 juillet 2021 à 20 heures 00, dans la salle polyvalente (mesures sanitaires COVID19), selon convocation du 01/07/2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : BLANCHON Pascaline

Madame Le Maire demande au conseil Municipal de bien vouloir fixer le loyer des deux logements communaux actuellement libre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de fixer :

- le loyer de la maison située dans le bourg au 16 route de la tardes à : 500 €
- le loyer du logement situé au-dessus de la mairie au 12 rue de l'école à : 380 €

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.  
Pour copie conforme  
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :16/07/2021  
Et Affichage du :16/07/2021